Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 081-218102978-20250616-2025_17-DE

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°17-2025

Nombre de Conseillers	**L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.**
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15 Date convocation 10/06/2025 Date d'affichage 10/06/2025	**ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :** Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (pouvoir à Pierre ALBINET), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

Objet : Tarif cantine pour la rentrée 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er septembre 2022, par la délibération N°27-2022, la mairie de Terssac a conventionné avec l'Agence des Services et des Paiements pour bénéficier de l'aide de l'état.

Cependant, la hausse des tarifs des denrées alimentaires et de l'énergie a un impact direct sur le coût de la restauration.

Actuellement, la cantine propose la tarification suivante :

Tranches de tarification (jusqu'au 04/07/2025) :

Tranche	QF (attestation CAF ou MSA)	Repas maternelles	Repas élémentaires
TA	0 à 499	0,80 €	0,80 €
TB	500 à 700	1,00 €	1,00 €
TC	701 à 900	1,00 €	1,00 €
TD	901 à 1100	1,00 €	1,00 €
TE	1101 à 1500	3,95 €	4,20 €
TF	> 1500	3,95 €	4,20 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 081-218102978-20250616-2025_17-DE

Adultes	4,25 €

Afin de prendre en compte cette hausse, il est proposé :

➔ D'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour les tranches TE et TF de la manière suivante :

- Tranche TE et TF maternelles : 4.15 € au lieu de 3,95 €
- Tranche TE et TF élémentaires : 4.40 € au lieu de 4.20 €
- Tranche Adulte : 4.45€ au lieu de 4.25€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**, à l'unanimité :**

- **DECIDE** que le nouveau tableau des tarifs de la cantine, à compter du 1er septembre 2025, s'établit comme suit :

Grille tarifaire élèves :

Tranche	QF (attestation CAF/MSA)	Repas maternelles	Repas élémentaires
TA	0 à 499	0.80 €	0.80 €
TB	500 à 700	1.00 €	1.00 €
TC	701 à 900	1.00 €	1.00 €
TD	901 à 1100	1.00 €	1.00 €
TE	1101 à 1500	4.15 €	4.40 €
TF	> 1500	4.15 €	4.40 €

Grille tarifaire adultes :

Catégorie	Tarif
Adulte	4.45 €

Le Secrétaire,

Philippe CHABBAL

MAIRIE DE TERSSAC (TARN)

Le Maire,

Yves CHAPRON